

Ce document doit être rendu à l'issue de l'épreuve

**EXTRAIT
DU
C.C.T.P**

CE DOSSIER EST A RENDRE EN TOTALITÉ AGRAFÉ DANS UNE COPIE ANONYMÉE MODÈLE E.N.

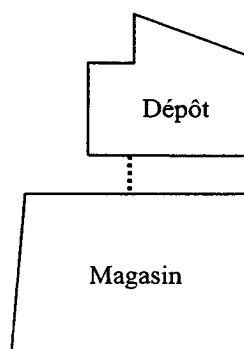
MC INSTALLATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE DE SECURITE			
SUJET : ÉPREUVE E1		SESSION 2004	
DURÉE : 4 HEURES	CODE : 52 25502	COEF : 4	PAGE : 1/7

Descriptif général :

On vous propose de protéger contre l'intrusion et l'incendie un magasin de La Rochelle (17) constitué de deux bâtiments le magasin administration et le dépôt éloignés de 10m l'un de l'autre.

De plus ces bâtiments seront sous vidéosurveillance.

Ce magasin pourra accueillir au maximum 250 personnes dont des personnes handicapées.



1. DETECTION INTRUSION

L'installation se fera suivant l'application de la règle APSAD **détection intrusion R55**.

1.1 Généralités et objectifs

1.1.1. **Surveillance des zones sensibles et des lieux de passage obligé** des bâtiments où cela est nécessaire et justifié.

1.1.2. Le site est composé de **quatre groupes** :

- Le groupe **Administration** qui comporte : le bureau 1 et 2, la réserve d'approche, local EDF, le bureau du directeur général, la salle de réunion, le bureau du directeur magasin, les archives, les vestiaires, la salle de repos et les toilettes.

- Le groupe **Comptabilité informatique** qui comporte : la comptabilité et le local informatique.

- Le groupe **Magasin** qui comporte : le niveau vente, la zone caisse et crédit, le SAS, le hall, la réserve et le local montage.

- Le groupe **Dépôt** qui comporte : le dépôt, le local TGBT, le bureau chef de dépôt, la réserve HI FI, le vestiaire, le sanitaire, le bureau d'enlèvement, le SAS d'enlèvement, l'accueil, le bureau SAV et le local SAV.

MC INSTALLATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE DE SECURITE			
SUJET : ÉPREUVE E1		SESSION 2004	
DURÉE : 4 HEURES	CODE : 52 25502	COEF : 4	PAGE : 2/7

1.1.3. Le directeur général et le directeur du magasin doivent pouvoir mettre en / hors surveillance les **quatre groupes** séparément ou ensemble.

1.1.4. Les responsables de rayon doivent pouvoir mettre en / hors surveillance les groupes **Administration et Magasin**.

1.1.5. Le comptable doit pouvoir mettre en / hors surveillance le groupe **Comptabilité informatique**.

1.1.6. Le chef de dépôt doit pouvoir mettre en / hors surveillance le groupe **Dépôt**.

1.1.7. Le client souhaite des **avertisseurs sonores**.

1.2 : Contraintes techniques

1.2.1. Centrale

Le matériel utilisé sera une centrale d'alarme de technologie à « Bus » Référence ELKRON MP 200. Elle sera installée dans le local EDF (administration).

1.2.2. Dispositif de commande

Un clavier de mise en / hors service (KP200) sera installé dans le couloir à coté de l'accès personnel.

Un clavier de mise en / hors service (KP200) sera installé dans le bureau chef de dépôt.

Un lecteur de clef optique et un sélecteur de zones seront installés entre la porte du local info et la comptabilité.

1.2.3. Détection

Les détections volumétriques seront réalisées soit :

Par des détecteurs double technologie référencés IM 915 dans les locaux suivants :

- Administration : réserve d'approche, bureau du directeur général, bureau du directeur magasin, archives, couloir accès personnel, couloir transversal.
- Magasin : local montage, réserve (2 détecteurs montés en série sur une même zone).
- Dépôt : bureau du chef de dépôt, local SAV, bureau SAV.
- Comptabilité informatique : local informatique, comptabilité.

Par des détecteurs IR passifs 360° référence EV 669 dans les locaux suivants :

- Magasin : surface de vente (les cercles de détection devront se chevaucher au minimum de 5 mètres).
- Dépôts : réserve HI FI (1 détecteur), dépôt (les cercles de détection devront se chevaucher au minimum de 5 mètres).

Une détection ponctuelle sera réalisée par un sabot de coffre (VVS300F) sur le coffre de la comptabilité.

MC INSTALLATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE DE SECURITE			
SUJET : ÉPREUVE E1		SESSION 2004	
DURÉE : 4 HEURES	CODE : 52 25502	COEF : 4	PAGE : 3/7

Les détections périmétriques seront réalisées soit :

Par des détecteurs magnétiques d'ouverture référence MK340 sur :

- Les issues de secours, 1 détecteur par battant si 2 battants mise en série de 2 détecteurs sur une même zone.
- Les portes d'entrée du magasin et la porte d'Accueil Enlèvement et SAV coulissantes à 2 battants avec mise en série de 2 détecteurs sur une même zone.
- La porte d'entrée du personnel.

Par des sabots magnétiques de sol référence 2202AF sur :

- les rideaux métalliques du quai (1 par rideau).
- Le rideau métallique du SAS d'enlèvement.

Par un détecteur de choc référence VIPER sur la fenêtre du bureau du chef de dépôt.

1.2.4. Signalisation

La préfecture de Charente Maritime a refusé l'installation de sirène extérieure, dans ce cas nous installerons :

- 2 sirènes intérieures dans le niveau de vente (le plus haut possible) :
 - 1 adossée au local montage.
 - 1 adossée à la comptabilité.
- 2 sirènes intérieures dans le dépôt (le plus haut possible) :
 - 1 adossée au bureau chef de dépôt.
 - 1 dans l'angle Sud Ouest du dépôt.

1.2.5 Transmission

Tous les défauts affichés sur la centrale MP 200 seront imprimés et les informations transmises à une société de télésurveillance, l'ensemble du matériel associé se trouve dans **le bureau du directeur du magasin.**

2. DETECTION INCENDIE

Magasin de vente acceptant 250 personnes avec accès pour les handicapés.

2.1 Généralités

L'objectif est d'assurer la sécurité des personnes, de faciliter l'intervention et l'action des secours et de limiter la propagation du feu en détectant tous types de foyer avant l'incendie.

2.2 Composition de l'installation

La détection sera réalisée à partir d'une centrale conventionnelle ATSE TEN 4 SSI.

MC INSTALLATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE DE SECURITE			
SUJET : ÉPREUVE E1		SESSION 2004	
DURÉE : 4 HEURES	CODE : 52 25502	COEF : 4	PAGE : 4/7

2.3 Exploitation et implantation du matériel incendie

La centrale incendie sera installée dans la zone caisse et crédit à l'entrée du magasin et donc facilement accessible par le personnel du magasin.

Sur chaque entrée et sortie de secours sera installé un déclencheur manuel (sauf sur les trois rideaux métalliques du quai de déchargement et le rideau métallique du SAS d'enlèvement). Une boucle sera utilisée pour les déclencheurs manuels du magasin administration et une autre pour le dépôt.

Entre le niveau de vente et le local montage (magasin) ainsi qu'entre le niveau de vente et la réserve sont installées deux portes coupe feu, commandées par des ventouses magnétiques à rupture. Elles seront commandées automatiquement et de chaque côté de celles-ci sera installé un détecteur automatique comme prévu par les normes dans le cas d'un établissement de vente.

Les **avertisseurs sonores** devront être installés de manière à être audibles dans n'importe quel endroit des bâtiments, ils couvriront une surface maximum de 400m². Il n'est pas prévu d'avertisseur sonore extérieur.

2.4 Désenfumage

Les commandes des dispositifs de désenfumage ne seront pas automatiques.

3. VIDEO-SURVEILLANCE

Le centre commercial se décompose en deux secteurs distincts : la surface de vente et l'entrepôt.

Le gérant, en commun accord avec sa direction, a décidé de créer deux entités distinctes pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

3.1 Généralités et objectifs.

L'objectif est de pouvoir mettre en place un système permettant d'identifier toute présence dans son champ de surveillance. L'enregistrement se fait en continue.

3.1.1 Surveillance des zones sensibles et des lieux de passage obligé des bâtiments où cela est nécessaire et justifié.

3.1.2 Seules les personnes habilitées ont accès aux systèmes de surveillance et d'enregistrement. Il y a au moins une personne habilitée par bâtiment.

3.1.3 Le site se décompose en deux secteurs :

- Le secteur **Dépôt** qui se compose :
 - La zone de livraison avec la benne,
 - Le sas d'enlèvement.

MC INSTALLATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE DE SECURITE			
SUJET : ÉPREUVE E1		SESSION 2004	
DURÉE : 4 HEURES	CODE : 52 25502	COEF : 4	PAGE : 5/7

- Le secteur **Magasin** qui se compose :
 - La zone des caisses et crédits,
 - Le rayon brun,
 - Le rayon informatique,
 - L'accès du personnel.

3.1.4 Le directeur général et le directeur du magasin sont habilités à visionner tout enregistrement.

3.1.5 Tous les clients ont le droit d'accès aux images de l'enregistrement sur lesquelles ils paraissent.

3.2 Contraintes techniques :

3.2.1 Le matériel :

3.2.1.1 Les moniteurs :

- Un moniteur de type WV-BM1410 (*Mon 1*) est placé dans le **Bureau Chef dépôt,**
- Un moniteur de type WV-BM1410 (*Mon 2*) est placé dans la **Zone Caisse et crédit,**
- Un moniteur de type WV-BM1910 (*Mon 3*) est placé dans le **Bureau Directeur Magasin,**

3.2.1.2 Les multiplexeurs :

- Deux quads de type WJ-410 *Mux 1* et *Mux 2*, sont respectivement placés:
 - *Mux 1* dans le **Bureau Chef dépôt,**
 - *Mux 2* dans la **Zone Caisse et crédit.**
- Un multiplexeur de type WJ-FS616 *Mux 3*, reprend les signaux issus de toutes les caméras des deux secteurs. Il est placé dans le **Bureau Directeur Magasin.**

3.2.1.3 L'enregistrement :

- Un enregistreur de type AG-TL550E *VCR 1*, il enregistre en continue et est située dans le **Bureau Directeur Magasin.**

3.2.1.4 Les caméras :

Toutes les caméras sont de type analogique WV-BP130

- Pour le secteur Dépôt :
 - C1 surveille la **benne et le quai de déchargement,**
 - C2 surveille le **SAS enlèvement.**
- Pour le secteur Magasin :
 - C3 surveille la **Zone caisse et crédit,**
 - C4 surveille l'**Informatique,**
 - C5 et C6 surveillent le **Brun** ; elles sont placées aux deux extrémités du rayon, et C4 et C5 sont au même endroit.
 - C7 surveille l'**Accès personnel.**

MC INSTALLATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE DE SECURITE			
SUJET : ÉPREUVE E1		SESSION 2004	
DURÉE : 4 HEURES	CODE : 52 25502	COEF : 4	PAGE : 6/7

3.2.2 Le lieu de vidéosurveillance :

- Poste centrale de surveillance principale : **PCS**

Le PCS est situé en haut à gauche dans le Bureau du **directeur du magasin**, il est composé de :

- Mux 3,
 - VCR1,
 - Mon 3.
-
- Poste de surveillance secondaire 1 et 2 :
 - **PCS 1** est composé de Mux 1, Mon1 en haut à gauche dans le **bureau chef de dépôt**.
 - **PCS 2** est composé de Mux 2 et Mon 2 en bas à gauche dans la **zone caisse et crédit**.

3.2.3 Organisation de l'installation :

- Les caméras C1 et C2 seront raccordées au PCS1 via le MUX1 .
- Les caméras C3, C4, C5, C6 seront raccordées au PCS2 via le MUX2 .
- La caméra C7 sera raccordée directement au PCS via le MUX3.
- Les signaux vidéo des caméras des PCS1 et PCS2 seront ré-acheminé vers le PCS via le MUX3 .
- Le magnétoscope sera raccordé au MUX3.
- Les moniteurs seront respectivement raccordés aux MUX correspondants.

3.2.4 Le stockage des enregistrements :

- Les enregistrements sont gardés une semaines dans une armoire sous clé.
- Les cassettes sont réutilisées trois fois afin de garder une qualité d'enregistrement optimale, puis elles sont détruites par un organisme privé.

MC INSTALLATION DE MATERIEL ELECTRONIQUE DE SECURITE			
SUJET : ÉPREUVE E1		SESSION 2004	
DURÉE : 4 HEURES	CODE : 52 25502	COEF : 4	PAGE : 7/7